

Le sentier de Bonivard

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **35 (1897)**

Heft 46

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-196549>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGELER
PALUD, 24, LAUSANNE

Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne. Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS », LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50 ; six mois, fr. 2,50.

ETRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.

Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Le sentier de Bonivard.

Ainsi que les journaux de cette semaine l'ont annoncé, M. le député Paul Vulliet avait, dans la précédente session du Grand Conseil, interpellé le Conseil d'Etat au sujet des travaux effectués à Chillon et de la disparition du sentier tracé par Bonivard autour du pilier où il était attaché. On sait d'ailleurs que ce sentier était une des curiosités les plus remarquées des nombreux visiteurs du vieux manoir.

Dans la séance du Grand Conseil de lundi dernier, M. le Conseiller d'Etat Viquerat a répondu à cette interpellation par la lecture d'un rapport excessivement intéressant, fait à ce sujet par M. Albert Naëf, chargé de l'exploration archéologique de Chillon.

Avant de donner ce rapport, au complet, nous croyons devoir rappeler en quelques mots ce que fut Bonivard. Ces choses s'oublient facilement, et chacun n'a pas toujours sous la main les ouvrages qui traitent de cet émouvant épisode historique.

Bonivard était prieur de St-Victor, dont il était devenu possesseur à la mort de son oncle, chanoine de St-Pierre et prieur de St-Victor. Cette seigneurie ecclésiastique ne dépendait pas de l'Evêché de Genève, mais de l'abbé de Cluny; c'était une fondation fort ancienne et importante, en possession d'un grand nombre de villages aux environs de Genève, et formant comme un Etat dans l'Etat.

Dans les troubles suscités à Genève en 1530, entre les citoyens et l'évêque, au sujet de la Réformation, Bonivard, quoique homme d'église, avait pris parti pour les citoyens de Genève et pour la réforme. Il parlait même assez légèrement du pape. Cette conduite avait indisposé contre lui le duc de Savoie et l'évêque de Genève, ce qui l'avait rendu cher aux Genevois. Attiré dans un guet-apens, il avait été livré au duc de Savoie, qui le retint deux ans prisonnier.

De retour à Genève, Bonivard, voulant rentrer en possession de son prieuré, qui avait passé à un nouveau titulaire, prit à sa solde quelques hommes d'armes suisses et tenta le recours à la force. La ville lui prêta à cet effet six arquebuses à crochet et six livres de poudre. On vit alors l'ardent prieur poursuivre une petite guerre aux portes de Genève, mais sans succès. Devenu pauvre, il crut pouvoir recourir au duc pour obtenir de lui une pension en échange de son prieuré de St-Victor. Il arrive un jour à Moudon afin de négocier cette affaire avec les officiers du duc qui y étaient réunis. C'était la veille de l'Ascension 1530. Il soupe à Moudon avec le Maréchal de Savoie, couche avec Noël de Bellegarde, maître d'hôtel de la duchesse, qui lui donne un de ses serviteurs pour l'accompagner à Lausanne où une entrevue avec le duc lui serait ménagée. Bonivard les croit et part sans défiance.

Lorsque les deux voyageurs arrivent près de Ste-Catherine, au sommet du Jorat, ils voient Antoine de Beaufort, capitaine de Chillon, qui était caché dans le bois, arriver sur eux avec douze ou quinze compagnons. « Je

» chevauchais las sur une mule, dit Bonivard, » et mon guide sur un puissant courtaud (cheval de labour). Piquez! lui-dis-je, piquez, et moi-même je piquais en mettant la main à l'épée. Mais mon guide, au lieu de piquer en avant, tourna son cheval, me sauta sus, et jouant du coutel qu'il avait tout prêt, il me coupa la ceinture de mon épée. Sur ce, ces honnêtes gens tombent sur moi, me font prisonnier de la part du duc et quelque saut conduit que je leur montrasse, ils m'emmenèrent lié et garotté à Chillon. »

Là, Bonivard ne fut pas d'abord jeté dans le souterrain, mais placé dans une chambre voisine de celle du gouverneur, qui le traitait avec bienveillance et faisait ses efforts pour le ramener à la fidélité envers le duc. Une visite du duc Charles à Chillon vint mettre fin à cette manière d'agir. « Alors, nous dit Bonivard, le capitaine me fourra en une grotte plus basse que le lac, où je demeurai quatre ans. Je ne sais s'il le fit par le commandement du duc ou de son propre mouvement, mais je sais bien que j'eus alors si bon loisir de me pourmener, que j'emprégnis en la roche, qui était le pavement du lieu, un *vionnet* (sentier) comme si on l'eût fait avec un martel. »

Bonivard fut délivré par l'armée bernoise en 1536.

Voici maintenant le rapport que M. Naëf a adressé à M. le Conseiller d'Etat Viquerat :

Sans entrer dans des détails, qui sortiraient du cadre de ce rapport succinct, il faut cependant faire observer tout d'abord qu'avant l'époque bernoise l'aspect et la disposition des sous-sols étaient assez différents de ce qui se voit aujourd'hui. La communication ininterrompue n'existait pas, les salles étaient à des niveaux très différents les uns des autres, et leurs destinations respectives étaient tout aussi différentes. Dès le XVII^e siècle, les Bernois transformèrent complètement ces sous-sols, dont ils firent l'arsenal de leur marine de guerre. Ils établirent d'abord une communication directe et ininterrompue, puis dressèrent et exhausserent le sol, de manière à gagner un niveau sensiblement horizontal d'un bout à l'autre des salles.

Dans le premier local, à portée de l'entrée actuelle, le niveau n'a guère varié; dans le second, la couche de terre fine, parfaitement criblée et battue, a exhaussé le sol primitif de trente centimètres environ, de telle sorte que les bases des colonnes et des pilastres sont, aujourd'hui encore, complètement enfouies et invisibles. N'ayant pas encore exploré le petit local qui vient ensuite, je ne saurais me prononcer sur son aspect original.

Dans le quatrième, où se trouve le gibet, il y a plus d'un mètre de remblai. A cet effet, une porte, donnant sur le lac, a dû être murée, l'escalier qui y donnait accès, comblé. J'ai fait démurer la porte, mais l'escalier est encore complètement sous terre.

Le dernier grand sous-sol, celui de Bonivard, subit une opération semblable, mais là, la couche de terre battue, bernoise, est beaucoup moins forte; elle n'atteint guère que dix à quinze centimètres. A quelques rares endroits, du côté oriental, par exemple, le long de la paroi de rocher, le sol est même encore tel qu'il a dû être à l'époque de l'emprisonnement de Bonivard.

Sous la domination de Savoie, on s'était borné à combler les fissures vives et les inégalités par trop prononcées du roc, qui restait partout apparent, à

fleur de terre; mais les couches se distinguent facilement.

L'ancien remblai, de couleur plutôt foncée, a été pris dans les cours; il contient des ossements calcinés d'animaux, du charbon, des fragments de briques et de matériaux de construction divers, jusqu'à quelques menus objets.

La couche bernoise est de terre claire, fine, soigneusement criblée, et si fortement battue, qu'elle présente une assez grande dureté. Il n'est d'ailleurs pas difficile de se rendre compte du niveau primitif du sol et de son aspect. A droite de l'entrée, par exemple, on voit un espace qui avait été converti en cachot spécial, clos de murs. Là, à dix centimètres sous la couche bernoise, j'ai retrouvé le seuil de la porte, et à une marche en contre-bas, le sol intérieur du cachot encore pourvu d'un grossier bétonnage.

Cela posé, on observera que le véritable *trou* allongé, légèrement semi-circulaire, qui représentait les soi-disant « pas de Bonivard », était absolument taillé dans la couche de terre bernoise. Ce trou, de dix à douze centimètres de profondeur, avait précisément la largeur d'une pelle; je dirai tout à l'heure pourquoi. On observera encore que plusieurs des autres colonnes ont des anneaux auxquels étaient également enchaînés des prisonniers : « Nous étions céans quatre prisonniers de Genève », dit Bonivard lui-même dans ses chroniques. Il faut y ajouter un cinquième prisonnier, un noble nommé d'Arbignon, que l'auteur mentionne plus loin. Or nulle part ailleurs, autour des colonnes, la terre ne montre des enfoncements pareils. *Il est assez curieux que la colonne à laquelle était enchaîné Bonivard, soit la seule qu'entourât un sillon creusé par les pas du prisonnier.*

Ce qui précède prouve suffisamment le bien-fondé de vos doutes. Quand et comment a été creusé le trou original, primitif, je l'ignore, mais ce que je puis affirmer, c'est que ce n'était pas, que ce ne pouvait pas être l'empréinte des pas de Bonivard. Pour cette affirmation, je me base sur les preuves qui précèdent, et sur d'autres bien plus concluantes encore qui vont suivre.

Je viens de dire que je ne me charge pas de découvrir exactement quand, par qui, ni comment a été creusé le trou « primitif; » il faut souligner *primitif*, car, au cours de ce siècle, il a subi des transformations essentielles et multiples. On peut admettre qu'à l'origine, une intention de pitié historique, très louable et compréhensible, fit naître le désir de marquer, par un enfoncement du sol, l'endroit où Bonivard était sensé avoir marqué ses pas *dans le rocher*, non pas dans la terre; « ... je emprégnis un chemin en la roche, qui était le pavement de céans comme si on l'eût fait avec un martel. »

Mais au bout de quelques temps, sous les pieds de milliers et de milliers de visiteurs, dont la plupart veulent, aujourd'hui encore, parcourir le soi-disant sentier de Bonivard, les bords s'arrondissaient, le trou se comblait. A moins de le voir disparaître complètement, force était de le « rafraîchir, » et c'est ce qui se faisait couramment avec la pioche et la pelle, en hiver, lorsque les visiteurs étaient rares. La dernière restauration de ce genre date de l'hiver 1892, et celui qui l'a exécutée l'avait déjà pratiquée plusieurs fois les hivers précédents.

Je me hâte d'ajouter que dans ce que je dois signaler ici, pour la justification de mes recherches personnelles, il n'y a de ma part aucune intention de blâme, de critique, ni de moquerie déplacée: me défendant contre un professeur d'histoire, je constate et énumère des faits historiques, voilà tout. On reconnaîtra, au contraire, qu'à moins de laisser dis-

paraître complètement le sillon cher aux visiteurs, il fallait le « rafraîchir » (*sic*) de temps à autre. Celui qui l'a fait pendant les dernières années, et qui a bien voulu me le confirmer, à ma demande, s'en est tiré d'une façon discrète, adroite et très habile. Il résulte néanmoins de mon enquête qu'en 1892 le trou était forcément devenu beaucoup plus long, plus profond et plus large qu'il n'était vers le milieu du siècle.

De tout ce qui précède, il me semble résulter qu'étant donnée l'exploration archéologique de Chillon, dont je suis chargé, il était non seulement de mon droit, mais aussi de mon devoir, de confronter le texte historique laissé par Bonivard lui-même, avec ce qui pouvait se trouver au niveau *réel* de sa prison, au-dessous de la couche de terre rapportée par les Bernois. C'est ce que j'ai fait. Au mois d'août dernier, mes collègues de la commission technique de Chillon, MM. Assinare, de Geymuller, Rahn et Châtelain, ont examiné en détail mes recherches dans ce sous-sol et les ont entièrement approuvées. Sachant exactement les transformations subies par le trou qualifié de sentier de Bonivard, transformations dont la dernière remonte comme je viens de le dire à 1892, je ne me suis fait aucun scrupule d'examiner les choses à fond. Je suis d'ailleurs loin de prétendre enlever à tout jamais ce *souvenir* cher aux visiteurs. Aujourd'hui que l'exploration est terminée, le trou a été remis exactement dans l'état que lui avait laissé le dernier « rafraîchissement » de 1892. Libre maintenant à chacun d'y voir ce qu'il voudra.

A l'avenir, il serait cependant essentiel qu'on se bornât à citer aux visiteurs le texte du récit laissé par Bonivard, qu'on leur parlât de tradition, de souvenir si l'on veut, mais sans leur affirmer que le sillon creusé dans la terre est la trace même des pas de l'illustre captif.

Si nous ne faisons erreur, il résulterait ainsi de ce qu'on vient de lire que l'histoire du célèbre sentier, telle qu'elle a été admise jusqu'ici, est en parfaite contradiction avec les explorations minutieuses faites sous la direction de M. Nef. Ces explorations, ainsi qu'on l'a vu plus haut, démontrent que dans le souterrain, comme au pied du pilier, le rocher a conservé toutes ses aspérités et qu'on n'y trouve aucune trace de pas (*Réd.*).

A la Chambre.

Le député Folâtreau tenait absolument à renverser le ministère. Une première fois, il avait essayé à propos de l'amaigrissement des veaux; il n'avait pas réussi; l'amaigrissement des veaux n'avait pas paru un motif suffisant à ses collègues pour changer de gouvernement, quand il apprit, par la voie des journaux, qu'un incendie ayant éclaté dans un cirque, on avait trouvé dans les débris fumants deux boîtes d'allumettes de la régie qui n'avaient pas pris feu.

Il résolut d'interpeller le gouvernement sur la mauvaise qualité des allumettes.

Il attaqua le ministère avec véhémence.

— Messieurs, dit-il, je désire appeler votre attention sur la mauvaise fabrication des allumettes que le gouvernement vend si cher au peuple, à ce pauvre peuple toujours grugé, toujours trompé. Que l'on ne vienne pas dire que j'exagère: je suis, au contraire, au-dessous de la vérité. Vous avez tous pu lire dans les journaux le fait suivant: Dans un cirque, dévoré par un incendie, on a trouvé, au milieu du foyer incandescent, deux boîtes d'allumettes de la régie complètement intactes. Elles n'avaient pas pris feu! Le fait est exact; j'ai été aux renseignements; j'ai constaté moi-même sa véracité.

J'ai fait des expériences que chacun peut renouveler. Dans une cheminée remplie de bois en feu, j'ai jeté des boîtes d'allumettes; lorsque le bois a été consumé, j'ai retrouvé les allumettes un peu noircies, mais nullement enflammées; les boîtes avaient brûlé, les allumettes ont résisté. Elles ne s'enflamment jamais! Quant à les faire prendre par le simple frottement, il est chimérique d'y songer.

Le gouvernement nous les vend assez cher pour que nous ayons le droit de protester. (Bravos nombreux.)

Le président du Conseil. — L'attention du gouvernement est constamment portée sur la fabrication des allumettes, nous n'avons pas attendu les

observations de M. Folâtreau pour nous en occuper; mais qu'il nous soit permis de dire qu'il est bien moins question des allumettes que de notre propre existence. Les allumettes ne sont qu'un prétexte. Ce que l'on veut, c'est nous renverser. Le ministère n'a que quatre-vingt-treize jours d'existence et il est en butte à toutes les attaques. Nous avons duré trop longtemps: voilà notre grand crime; la moindre allumette qui ne prend pas est sujet à interpellation et sert à mettre le feu aux poudres.

On nous reproche de faire plus de politique que de lois d'affaires: nous sommes les premiers à le regretter, mais est-ce bien notre faute?

Vox nombreuses à l'extrême gauche. — Oui! Oui!

Le président du conseil. — Est-ce notre faute si, depuis quatre-vingt-treize jours, nous avons dû nous occuper exclusivement à défendre notre existence ministérielle, à laquelle nous ne tenons guère. (Murmures d'incrédulité sur plusieurs bancs.)

Le président du conseil. — A laquelle nous ne tenons guère personnellement, contre des assauts répétés; si, en trois mois, nous avons dû supporter le choc de soixante-deux interpellations, sans parler d'innombrables questions, sans parler aussi de vingt-cinq motions qui ont été introduites dans le budget et qui n'étaient que de véritables interpellations.

Folâtreau. — Vous sortez de la question. N'espérez pas vous dérober: les allumettes prennent-elles, oui ou non?

Le président du conseil. — Il y a beaucoup d'exagération. Il y a des boîtes qui sont très bonnes. J'en ai une sur moi, une boîte achetée au hasard. Je vais les allumer. Il faut aussi savoir s'y prendre; il faut laisser une part à l'initiative individuelle.

(Le président sort une boîte d'allumettes et cherche en vain à en allumer une; il frotte désespérément.)

De toutes parts des cris se font entendre. — Elles prendront! Prendront pas!

Le président du conseil. — Je suis tombé sur une mauvaise boîte.

Folâtreau. — Elles sont toutes comme cela!

Le président du conseil (avec aplomb). — De quoi vous plaignez-vous? Moins elles sont inflammables, plus elles offrent de sécurité contre les incendies, et plus on en consomme, ce qui augmente les revenus de l'Etat (Cris d'indignation).

Chigou, député socialiste. — Tout cela est misérable!

Le président du conseil. — Je vous défends de dire que je suis un misérable! (Tumulte indescriptible.)

(Chigou se démène comme un diable dans un bémol.)

(Le président de la Chambre le rappelle à l'ordre et s'attire cette apostrophe:

— Eh! va donc, polichinelle en bois, rebu du monde entier!

Le ministre des affaires étrangères vient au secours du président du conseil.

Il monte à la tribune:

— Je tiens à prouver à la Chambre, dit-il, que toutes les boîtes d'allumettes ne sont pas incombustibles. Au point de vue de la fabrication, les allumettes françaises ne laissent rien à désirer.

Un député du Midi. — Zuze un peu si elles laissent à désirer.

Le ministre des affaires étrangères. — Elles sont très bonnes, seulement elles sont très délicates. Il faut les soustraire à toute cause d'humidité, ne pas les tremper dans l'eau, les placer dans un lieu sec.

Une voix à droite. — Il faut les mettre dans du coton.

Le ministre des affaires étrangères. — Si quelques allumettes se refusent à prendre, cela ne tient pas à leur fabrication, mais à l'humidité atmosphérique. L'année a été très humide; le phosphore est une substance très hydrométrique; il faut donc prendre des précautions.

J'ai sur moi une boîte d'allumettes; je vais les allumer en votre présence. Je me fais fort de les faire prendre toutes.

Une voix. — Les paris sont ouverts.

Le ministre sort une boîte d'allumettes de sa poche et les allume toutes par un simple frottement sur la partie postérieure de son pantalon, en levant la cuisse, dans une pose pleine d'abandon.

Aucune ne rate.

Stupéfaction générale des membres de la Chambre.

Chigou. — Ce sont des allumettes de contrebande!

Le ministre des affaires étrangères rejoint son banc au milieu des applaudissements des députés du centre.

La séance est suspendue.

En se rendant à la buvette, le président du conseil prend à part son collègue.

— C'est incroyable, dit-il; comment faites-vous pour vous procurer des allumettes qui prennent?

Le ministre des affaires étrangères. — Je vais vous confier mon secret: Je les fais venir de Londres avec le courrier diplomatique.

Le président du conseil. — Vous m'en direz tant!

Le ministre des affaires étrangères. — Je me sers des mêmes allumettes que le prince de Galles; je n'en veux pas d'autres.

Incident.

Le président du conseil envoie deux témoins au député Chigou pour lui demander, dans le cas où il reconnaîtrait l'avoir traité de « misérable », une rétractation ou une réparation par les armes.

Le député Chigou constitue deux témoins; les quatre témoins, après avoir délibéré, rédigent un procès-verbal duquel il résulte que Chigou n'a pas traité le président du conseil de misérable, qu'il a dit seulement, en parlant de la discussion, que les paroles seules du président du conseil étaient misérables; les témoins ont déclaré, en conséquence, que, dans ces conditions, il n'y avait pas lieu de donner suite à l'incident.

La séance est reprise.

Folâtreau monte à la tribune. — Messieurs, dit-il, je propose l'ordre du jour suivant:

La Chambre, estimant que le gouvernement trompe indignement le public en lui vendant très cher des allumettes qui ne prennent pas, passe à l'ordre du jour.

Le ministère n'accepte pas cet ordre et se rallie au suivant émis par un député du centre:

La Chambre, confiante dans le zèle que le gouvernement a toujours montré dans la fabrication des allumettes, l'invite à surveiller davantage cette fabrication et à s'assurer qu'il ne soit délivré au public que des produits éprouvés.

On vote.

Le ministère est maintenu à une voix de majorité, celle de son président.

Eugène FOURRIER.

Nos premiers uniformes militaires.

Lors de la grande insurrection des paysans de la Suisse allemande, vers 1650, les bandes de Schybi et de Leuenberger étaient revêtues de chemises rouges, précédant ainsi de deux siècles le pittoresque costume des Garibaldiens.

Ce ne fut que dans le commencement du siècle suivant qu'un uniforme fut adopté pour les troupes bernoises.

Les 15,000 Vaudois qui prirent part à la guerre de 1712, que termina la bataille de Villmergen, étaient habillés en gris, avec longs revers, parements et bas rouges. Les nobles vassaux servaient comme cuirassiers; les dragons avaient l'uniforme rouge et le tricorne; l'artillerie portait l'habit bleu foncé aux retroussis rouges.

Les troupes légères ne furent introduites en Suisse qu'en 1767, après la guerre de Sept ans, par le général de Lentulus, qui avait servi en Prusse; elles se composaient principalement de carabiniers et de chasseurs, ceux de Berne habillés en bleu foncé, avec des revers bleu clair, ceux de Zurich en vert, tous coiffés de ce qu'on appelait alors le chapeau corse.

Lors de l'invasion française, en 1798, les uniformes des milices suisses, comme d'ailleurs toute leur organisation, présentaient les plus grands disparates. La plupart des contingents étaient en bleu foncé, quelques-uns avec gilet et culottes de même couleur, d'autres rouges, d'autres blancs. Les Zurichois étaient en gris bleuâtre. Une partie de Fribourg et le Haut-Unterwald en brun. Lucerne avait une partie